

Délibération N° : 2026-03-08

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry dûment convoqué, s'est réuni à 4 Rue du Chateau 73000 Chambéry, sous la présidence de Monsieur Gilbert GUIGUE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

**Objet : Election des membres
de la Commission d'Appel
d'Offres**

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 6

Etaient présents :

- Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)
- Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)
- Damien REGAIRAZ (Titulaire, Grand Chambéry)

*Le Comité syndical a été légalement
convoqué le 21 mai 2026*

Excusés :

- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)
Qui a donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA

1

Secrétaire de séance :

- M. François MOIROUD

Le Président

Expose que la Délégation de Service Public (DSP), prévoit la mise en place d'une commission de suivi, composée de deux représentants du SMAC désignés par le Comité syndical, dont le Président, et deux représentants désignés par le délégataire, MM. Jean-Michel MASSON Président et Alexis FERREIRA Directeur.

Cette commission est présidée par le président du SMAC et donne des avis consultatifs, elle se réunit à minima une fois par an.

Son objet est de maintenir un dialogue entre le délégataire et le SMAC.

Il est précisé que la commission pourra associer à ses travaux des personnes qualifiées choisies d'un commun accord entre le délégataire et le SMAC notamment des représentants de l'Etat : la Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

Il convient donc au Comité syndical de désigner deux représentants du SMAC, dont le Président.

Accusé de réception en préfecture
073-200021384-20260605-2026-03-08-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Certifiée exécutoire par le Président

*du SMAC compte tenu de la réception
en Préfecture et l'affichage au siège du
Syndicat le*

Le Comité Syndical,

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Délibération N° : 2026-03-08

Désigne MM. Gilbert GUIGUE, Jimmy BAABAA-comme représentants du Syndicat mixte de l'Abattoir de Chambéry à la commission de suivi.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
GILBERT GUIGUE

